



CADRES : COMMENT TIRER PARTI DU CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) ?

Dans le cadre des « semaines de l'évolution professionnelle » qui ont eu lieu du 10 au 21 octobre 2022, a eu lieu un webinaire présenté par l'APEC sur le Conseil en évolution professionnelle.

FO-Cadres, acteur de la Gouvernance de l'APEC, est fière d'avoir soutenu cette initiative pour accompagner les Cadres dans leur évolution professionnelle.

Qu'est-ce que le Conseil en évolution professionnelle (CEP) ?

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Selon votre situation, il peut être effectué par des conseillers appartenant à différents organismes.

Pour les cadres en activité et en recherche d'emploi, le Conseil en évolution professionnelle est délivré par l'APEC.

Le CEP accompagne dans l'élaboration, la formalisation et la mise en œuvre d'une stratégie qui peut selon la situation, viser : une évolution professionnelle, le développement de compétences, la reconversion ou la transition professionnelle, la reprise ou la création d'activité, la certification professionnelle ou la mobilité interne/externe.

Dans ce domaine, le rôle de l'APEC est de vous dispenser un conseil individualisé et adapté qui permettra au cadre d'exprimer sa demande ainsi que son besoin et d'accéder à un premier niveau d'informations (métiers, offres de formation, dispositifs de financement...).

L'accompagnement personnalisé permet notamment d'accéder à toute information utile à l'élaboration et à la faisabilité du projet et de construire un plan d'action pertinent tout en étant accompagné dans sa mise en œuvre.

Quels sont les différents projets possibles ?

- **Évoluer dans mon poste/ma fonction**

Le CEP dispensé par l'APEC s'articule autour de plusieurs étapes.

Étape 1 : analyser ma situation (motivation, compétences, écosystème dans lequel je travaille) ;

Étape 2 : identifier mes leviers et mes freins ;

Étape 3 : me projeter dans mon poste idéal ;

Étape 4 : explorer les possibilités de mon environnement notamment au sein de l'entreprise dans laquelle je travaille (les possibilités de formation, de mobilité en interne, la GPEC...);

Étape 5 : identifier les moyens afin de concrétiser mon projet (CPF, VAE...);

Étape 6 : évaluer la viabilité et la légitimité de mon souhait d'évolution ;

Étape 7 : préparer mon entretien professionnel avec mon responsable pour prétendre à un poste en interne.

• **Acquérir, consolider ou valider mes compétences**

Étape 1 : analyser ma situation ;

Étape 2 : quel est mon objectif professionnel ?

Ces deux premières étapes regroupent la question de ce qui est à l'origine de ma réflexion. Est-ce le manque de reconnaissance ? Une envie d'acquérir plus de responsabilités ?

Étape 3 : quels sont mes besoins en matière de compétences ? Ai-je besoin d'un bilan de compétences pour identifier les compétences détenues ?

Étape 4 : explorer les pistes possibles (VAE, autres postes, formations...) ;

Étape 5 : choisir et financer ma formation, identifier les ressources, les dispositifs de financement, les interlocuteurs pertinents qui peuvent m'aider à avancer dans mon projet ;

Étape 6 : argumenter mon projet de formation, convaincre les financeurs et connaître leurs critères ;

Étape 7 : mobiliser un dispositif (professionnalisation, VAE, CET démissionnaire, plan de développement des compétences, projet de transition professionnelle...).

• **La mobilité interne ou externe**

Étape 1 : analyse de ma situation. Quelles sont mes compétences, mes appétences et mes motivations ?

Étape 2 : identifier mes logiques de réussite. Qu'est ce qui m'anime ? Qu'est-ce que je souhaite garder dans mon métier de demain ?

Étape 3 : regarder le marché interne et externe, identifier des postes et des missions, les mettre en adéquation avec mon projet et élaborer un plan d'action.

• **Se reconvertir, changer de voie**

Étape 1 : cerner mes motivations, mes valeurs et mes intérêts ;

Étape 2 : identifier mes connaissances, mes compétences et mes qualités ;

Étape 3 : me projeter vers mon métier idéal ;

Étape 4 : me confronter à la réalité du marché ;

Étape 5 : identifier les moyens afin de concrétiser mon projet (formation ? stage d'immersion ?) ;

Étape 6 : évaluer la viabilité du projet sur le plan financier et familial ;

Étape 7 : évaluer les risques.

• **Devenir entrepreneur : créer votre entreprise**

Étape 1 : analyser mes motivations et mes aspirations ;

Étape 2 : qu'est-ce que le métier d'entrepreneur ?

Étape 3 : assister à des ateliers dans le but de faire émerger mes idées sur l'entrepreneuriat ;

Étape 4 : grâce à la liste fournie par l'APEC, faire appel aux organismes et partenaires extérieurs afin de recevoir des informations complémentaires.

L'APEC vous offre un accès au dispositif « devenir entrepreneur ».

- **Définir une stratégie de recherche de poste et un plan d'action**

Étape 1 : cerner mes motivations, ce qui m'anime dans mon métier et ce que je souhaite conserver dans mon métier de demain ;

Étape 2 : analyser le marché. Afin de vous aider au mieux, l'APEC dispose d'un observateur de l'emploi, de ressources et d'outils.

Étape 3 : optimiser ma candidature en mettant mon CV en ligne sur l'APEC, sur cadre emploi, sur l'intégralité des jobboards puis optimiser mon profil APEC. Cette étape permet de se rendre visible auprès d'une multitude de recruteurs.

Étape 4 : préparer mes argumentaires et mes entretiens

Étape 5 : évaluer, adapter mes démarches et mes outils. L'APEC met à votre disposition différentes ressources comme des ateliers « convaincre avec mon CV », « réussir son entretien de recrutement ».

Cadres, ingénieurs, jeunes diplômés, le CEP constitue un outil de prévention pour votre carrière. FO-Cadres vous invite à solliciter les consultants APEC pour vous aider à piloter votre évolution professionnelle.

N'hésitez plus ! L'APEC est votre association, créée et gérée par les partenaires sociaux.

Liens utiles :

Prendre rendez-vous avec un conseiller APEC via le site internet dans la rubrique « je trouve mon conseiller » : www.mon-cpe.org

Le compte personnel de formation (CPF) : www.moncompteformation.gouv.fr

Le projet de transition professionnelle (PTP) : www.transitionspro.fr

La validation des acquis d'expériences (VAE) : www.vae.gouv.fr